

Prime de départ à la retraite

Par **SIB33**, le **06/01/2016** à **18:40**

Bonjour

Suivant mon accord d'entreprise, celle ci dois me donner à la fin de mon activité une indemnisation de départ à la retraite.(Exemple 10000€ équivalent à 5 mois de salaire brut). Je sais que le fait de toucher cette somme, je devrai acquitté quelque chose sur mes impôts sur le revenu.

- Ma question est : sur la somme donnée, quelle est la partie ou le pourcentage que mon employeur peu déduire de ces charges, impôts ou autres ?

Merci d'avance de votre réponse

Cordialement

Par **fabrice58**, le **06/01/2016** à **23:54**

La totalité de la prime brute sera déduite des recettes de votre employeur.